

Formation continue des CC - Automne 2025

Dans le cadre de la formation RAILplus, les connaissances et les compétences des participants sont activées, rafraîchies et complétées afin qu'elles demeurent parfaitement à jour.

Nous nous concentrons ici sur des aspects spécifiques des PCT ainsi que sur des sujets/cas qui se présentent rarement dans le quotidien et/ou qui, d'après l'expérience, entraînent souvent des difficultés ou des échecs lors des examens périodiques. A ce titre, la formation contribue également à la préparation des examens périodiques.

Enfin, la journée de formation doit également servir à l'échange d'expériences et favoriser le réseautage entre les participants.

Objectif de la formation

L'objectif principal de la formation est de garantir la sécurité des opérations ferroviaires conformément aux réglementations.

Contenus – Thèmes 2025

- Comprendre et appliquer les principes de base de la LDT / OLDT.
- Nommer correctement les éléments de la voie et des aiguilles, différencier les irrégularités à la voie et expliquer les mesures à prendre. (Point fort Infrastructure)
- Comprendre et appliquer les modifications PCT 2025.

Public cible

La formation s'adresse à des chefs de circulation qui ont terminé leur formation de base depuis au moins une année.

Organisation des cours

Le cours a lieu plusieurs fois par an en groupes de 6 à 10 participants et dans des lieux différents.

L'inscription se fait au moyen d'un formulaire.

Coûts de la formation

Le coût de CHF 390.- p.p. est fixe quel que soit le nombre de participants. Le prix est indiqué en francs suisses hors TVA. Le repas de midi et les supports de formation sont inclus dans le prix.

Conditions d'annulation

Une inscription peut être retirée sans frais jusqu'à 14 jours avant le cours concerné.

Les frais d'annulation suivants s'appliquent :

- a) de 13 à 8 jours avant le cours concerné, les frais s'élèvent à 30% du prix du cours.
- b) de 7 à 0 jours avant le cours concerné, les frais s'élèvent à 80% du prix du cours.
- c) lors de no-show et de non-annulation, les frais s'élèvent à 100% du prix du cours.

Le remplacement de l'inscription par une autre personne n'engendre pas de frais.